



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023-01

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de LIMEYRAT ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière d'application ;

Vu le Code rural et de pêche maritime ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Une enquête publique est ouverte sur le projet d'aliénation de portions de chemins ruraux aux lieux-dits « **La Pièce Noble - La Fon De La Marquise - Les Rebières** ».

ARTICLE 2

Cette enquête aura lieu dans les formes prescrites par le Code rural et de pêche maritime. Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, avis du dossier en Mairie sera donné, par voie d'affichage, aux lieux habituels. Le certificat constatant cette formalité sera annexé au Procès-Verbal du Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3

La dite enquête sera ouverte le 24 janvier 2023 et close le 07 février 2023.

ARTICLE 4

Monsieur Jean-Louis EYMARD est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 5

Pendant le délai prévu à l'article 3, le dossier, qui comprend les pièces suivantes :

- Notice explicative
- Plan de situation et parcellaire

restera déposé en Mairie.

Toute personne pourra chaque jour d'ouverture de la Mairie, en prendre connaissance sur place et formuler, le cas échéant, ses observations.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

ARTICLE 6

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public le dernier jour de l'enquête.

ARTICLE 7

Le 07 février 2023 à 18 heures, Monsieur le Commissaire-Enquêteur clôturera le dossier d'enquête. Il nous transmettra aussitôt l'entier dossier accompagné de ses conclusions.

ARTICLE 8

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire-Enquêteur chargé de son exécution.

Fait à Limeyrat, le 5 janvier 2023,
le Maire, Claude SAUTIER



Publié le : 05/01/2023